

VILLE DE BRIANÇON



N° DEL 2015.09.23/135

CONVOCAATION

Date	17/09/2015
Affichage	17/09/2015

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Nombre suffrages exprimés
33	26	33

THEME : PATRIMOINE 2.**OBJET** : COMPTOIR DE VENTE –
NOUVEL OUVRAGEEXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **mercredi 23 septembre 2015** à 17h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Étaient Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie,

Étaient Représentés :

DUFOUR Maurice pouvoir à AIGUIER Yvon, KHALIFA Daphné pouvoir à FROMM Gérard, CIUPPA Marcel pouvoir à GUIGLI Catherine, ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed, PEYTHIEU Éric pouvoir à ARMAND Émilie, MUHLACH Catherine pouvoir à MONIER Bruno, DAZIN Florian pouvoir à PICAT RE Alessandro.

Absents-Excusés :

DUFOUR Maurice, KHALIFA Daphné, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, MUHLACH Catherine, DAZIN Florian.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.

AR PREFECTURE

005-210500237-20150923-DEL20150923135-DE
Regu le 30/09/2015

Rapporteur : Yvon AIGUIER.

Le service du Patrimoine souhaite ajouter un nouvel ouvrage au catalogue de son comptoir de vente :

- *Armorial des communautés du Grand Escarton briançonnais*, par Philippe Chevallier, du Comité d'étude et de recherche cartographique et lithographique des armoiries du Grand Escarton au prix public de 12€.

Les recettes correspondantes seront imputées sur les crédits du budget principal de l'exercice, chapitre 70 "produits des services du domaine et ventes diverses" article 7088 "Autres produits d'activités annexes".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver la proposition ci-dessus ;
- D'adopter la tarification de l'ouvrage ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (PEYTHIEU Éric pouvoir à Madame ARMAND)

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

PUBLIÉ LE 01 OCT. 2015

Le Maire,
Gérard FROMM